

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 13 octobre 2015, à 19h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Le directeur général :	Jean-François Bertrand

Absent(s) :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h01 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2015-10-232 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2015-10-233 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2015

Il est proposé par Louise Gorman et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2015-10-234 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2015

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2015-10-235 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 septembre 2015

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 septembre 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Le rapport du comité de développement culturel et économique est déposé.

FINANCES ET ADMINISTRATION

2015-10-236 Résolution - Approbation des comptes à payer au 30 septembre 2015

Il est proposé par Sébastien Gros que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver 438 860,88 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité

2015-10-237 Résolution - Annulation du solde résiduaire du Règlement d'emprunt numéro R107

ATTENDU QUE la municipalité a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro R107 ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 2 350 000 \$;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 1 880 000 \$, a été financée de façon permanente ;

ATTENDU QU'il existe un solde de 470 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'une partie du montant de la subvention a été versée, soit la somme de 470 000 \$ et ce, avant le financement permanent du règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro R107 afin d'annuler le solde résiduaire.

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le solde résiduaire du règlement numéro R107 soit annulé.

Adopté à l'unanimité

2015-10-238 Résolution - Transfert des fonds de la taxe spéciale 2015 à la Réserve-Aqueduc

CONSIDÉRANT la taxe spéciale chargée en vertu du règlement numéro R42-1-12 concernant le fonds de réserve du secteur Calumet ;

CONSIDÉRANT que les sommes facturées doivent être transférées au fonds de réserve pour l'aqueduc ;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu d'autoriser le transfert des fonds de la taxe spéciale 2015 à la Réserve-Aqueduc.

Adopté à l'unanimité

2015-10-239 Résolution - Remboursement des montants dus au fonds de roulement pour l'année 2015

CONSIDÉRANT les dépenses des années antérieures imputées au fonds de roulement à la suite d'une décision du conseil municipal à cet effet ;

CONSIDÉRANT que le compte « fonds de roulement » doit être remboursé pour un montant équivalent ;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'autoriser le remboursement, au fonds de roulement, de la somme de 57 791,28 \$ et ce, tel que prévu au budget 2015.

Adopté à l'unanimité

2015-10-240 Résolution - Prise en paiement et/ou vente par shérif

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique de recouvrement des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ladite politique, un jugement en faveur de la Municipalité a été obtenu à l'encontre de certains dossiers, lesquels doivent maintenant faire l'objet d'une prise en paiement ou d'une vente par shérif ;

CONSIDÉRANT le rapport produit conjointement par la direction des finances, la direction de l'urbanisme et la direction générale quant aux actions proposées ;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu de mandater l'étude Marceau Soucy Boudreau Avocats pour entreprendre tout recours jugé approprié aux fins de régulariser les dossiers de taxes impayées et ce, selon les directives de la Municipalité quant aux actions proposées.

Adopté à l'unanimité

2015-10-241 Résolution - Octroi d'une avance pour couvrir les frais de démarrage et constituer un fonds de roulement minimal

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière produite par la Société du parc de la rivière Rouge, le 31 août 2015 ;

CONSIDÉRANT la teneur du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et la Société du Parc de la rivière Rouge pour la gestion et l'exploitation du Parc de la rivière Rouge;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu, d'allouer à la Société du Parc de la rivière Rouge, une aide financière de 5 000 \$ pour couvrir ses frais de démarrage et lui permettre de disposer d'un fonds minimal de fonctionnement. Il demeure entendu que si la Société du Parc de la rivière Rouge obtenait, d'une quelconque instance gouvernementale provinciale ou fédérale, une subvention ou une aide financière pour ses frais de fonctionnement, celle-ci remettra à la Municipalité les sommes ainsi reçues et ce, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Adopté à l'unanimité

2015-10-242 Résolution - Demande de modification du schéma d'aménagement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge s'est portée acquéreur de deux terrains situés à l'intersection de l'autoroute 50 et du chemin Kilmar, lesquels appartiennent au Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement envisagé se situe à l'intérieur de l'aire d'affectation récréotouristique définie au plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT le projet de développement récréotouristique présentement à l'étude qui prévoit l'implantation, à l'intersection de l'autoroute 50 et du chemin Kilmar, d'une aire multiservices incluant notamment, un service de restauration, de ravitaillement en carburant et de commerce de vente de détail de produits d'épicerie (dépanneur);

CONSIDÉRANT que ledit projet récréotouristique doit s'intégrer au plan de développement du futur parc de la rivière-Rouge ;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu d'adresser à la MRC d'Argenteuil, une demande formelle pour que soit entamée la procédure de modification du schéma d'aménagement aux fins de permettre l'implantation, à l'intersection de l'autoroute 50 et du chemin Kilmar, d'une aire multiservices incluant notamment, un service de restauration, de ravitaillement en carburant et de commerce de vente de détail de produits d'épicerie (dépanneur).

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2015-10-243 Résolution - Ratification de l'octroi d'un mandat d'ingénierie

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 8 août 2015, soumise par la firme Ingemax pour la réalisation de plans et devis pour des travaux supplémentaires à être réalisés afin de compléter les travaux déjà prévus au Km 3 du chemin Kilmar;

CONSIDÉRANT QUE la firme Ingemax a complété son mandat à la satisfaction de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la facture produite au montant de 9 000 \$, plus les taxes y applicables, correspond à la proposition soumise;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu de ratifier l'octroi d'un mandat à la firme d'ingénierie Ingemax pour la préparation de plan et devis pour des travaux supplémentaires à être réalisés afin de compléter les travaux déjà prévus au Km 3 du chemin Kilmar et d'autoriser le paiement de la facture produite au montant de 9 000 \$, plus les taxes y applicables, correspondant à la proposition de services professionnels soumise le 8 août 2015.

2015-10-244 Résolution - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QU'au cours de la prochaine année 2016, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge prévoit la formation de :

- Un (1) pompier de niveau 1,
- Un (1) opérateur d'auto pompe,
- Un (1) officier non urbain,
- Six (6) sauveteurs nautiques en eau vive,

afin répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'autoriser qu'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge soit présentée au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-10-245 Résolution - Détermination du mode de perception du 10% à des fins de parc - Demande de permis no. 2015-10020

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur en matière de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi d'acquérir du terrain pour l'établissement de parcs ou espaces verts sur son territoire et peut accepter une cession de terrain non compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale sous étude ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la superficie lotie, la superficie de terrain requise pour fins de parc est de 12 315.13 m² ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des lots que le promoteur accepte de céder à la Municipalité pour fins de parc totalise 36 792.6 m² et représente ainsi plus de 10% de la superficie à céder ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'urbanisme et d'environnement ;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu, dans le cadre de la demande de permis de lotissement no. 2015-10020 et en vertu de la réglementation en vigueur, d'accepter que les lots 16-18, 16-19, 16-55 du Rang 11 soient cédés gratuitement à la Municipalité à des fins de 10% de la valeur de la superficie du terrain visé par l'opération cadastrale (fins de parc) et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour donner suite à ladite décision, en autant qu'un des terrain cédé à titre de 10% comporte un accès au lac Grenville. Tous les honoraires et frais afférents à cette cession sont à l'entière charge du cessionnaire. Il demeure entendu que l'excédent de la superficie obtenue à titre du 10% de la valeur de la superficie du terrain visé par l'opération cadastrale soit mis en réserve pour tout futur projet du requérant ayant produit la demande de permis de lotissement numéro 2015-10020.

Adopté à l'unanimité

2015-10-246 Résolution - Désignation d'un représentant auprès de la MRC d'Argenteuil

Le conseil municipal désigne Dominique Beaulieu, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, en tant que répondant de la Municipalité auprès de la MRC d'Argenteuil, aux fins d'assurer la coordination du Programme de gestion des matières résiduelles.

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu, de désigner Dominique Beaulieu, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en tant que répondant de la Municipalité auprès de la MRC d'Argenteuil aux fins d'assurer la coordination du Programme de gestion des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

2015-10-247 Résolution – Octroi d’une carte cadeau pour services rendus

CONSIDÉRANT l’aide apportée par Lauralie Légal-Bissonnette en tant qu’aide monitrice et lors du remplacement de monitrice;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu d’octroyer à Lauralie Légal-Bissonnette une carte-cadeau prépayée d’une valeur de 200 \$ pour ses services d’aide monitrice et de remplacement dans le cadre du camp de jour 2015.

Adopté à l’unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

2015-10-248 Demande d’appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a reçu une demande d’autorisation à être acheminée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande vise à aliéner la partie de lot situé dans la zone agricole décrétée portant le numéro P 26B du Rang 11 du cadastre du Canton de Grenville;

CONSIDÉRANT que la partie de lot 26B du Rang 11 est adjacente à la partie de lot 27B du Rang 11;

CONSIDÉRANT que le morcellement demandé vise un regroupement des deux parties de lots afin de faire une seule entité agricole;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d’appuyer une demande de morcellement adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que la partie de lot 26B du rang 11 du cadastre du Canton de Grenville soit acquis (aliénation) par le propriétaire voisin pour fin de regroupement.

Adopté à l’unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-10-249 Levée de la séance

Les points à l’ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Sébastien Gros et résolu que la présente séance soit levée à 19h50.

Adopté à l’unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier